

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 78 CM du 29 juillet 2004 portant fin de fonctions de Mme Maiana Bambridge, directrice de la Caisse de prévoyance sociale.

NOR : CPS0401556AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du dialogue social,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1 PR du 16 juin 2004 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1336 IT du 28 septembre 1956 modifié portant organisation et fonctionnement de la Caisse de compensation des prestations familiales du territoire des Etablissements français de l'Océanie ;

Vu la lettre n° 391 MDS du 27 juillet 2004 ;

Vu le risque imminent de grève à la Caisse de prévoyance sociale ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 juillet 2004,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de Mme Maiana Bambridge, directrice de la Caisse de prévoyance sociale.

Art. 2.— L'arrêté n° 1098 CM du 16 octobre 1997 portant nomination de Mme Maiana Bambridge est abrogé.

Art. 3.— Le ministre du dialogue social est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 juillet 2004.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre du dialogue social,
Francis STEIN.

ARRETE n° 79 CM du 29 juillet 2004 portant nomination de Mme Aline Sue, directrice de la Caisse de prévoyance sociale à titre provisoire.

NOR : CPS0401557AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du dialogue social,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1 PR du 16 juin 2004 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1336 IT du 28 septembre 1956 modifié portant organisation et fonctionnement de la Caisse de compensation des prestations familiales du territoire des Etablissements français de l'Océanie ;

Vu l'arrêté n° 78 CM du 29 juillet 2004 portant fin de fonctions de Mme Maiana Bambridge, directrice de la Caisse de prévoyance sociale ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 juillet 2004,

Arrête :

Article 1er.— Mme Aline Sue est nommée directrice de la Caisse de prévoyance sociale à titre provisoire.

Art. 2.— Le ministre du dialogue social est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 juillet 2004.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre du dialogue social,
Francis STEIN.